

# La **Borne** donnera-t-elle son nom à la **Place** ?

**vie de la commune**



1 - La Borne Royale

retien des routes royales, qui deviendront par la suite nationales, après avoir été aussi impériales. Or le 26 novembre 2001, lorsque l'Entreprise TINTI de La Tour-du-Pin, est venue, pour son toilettage, extraire de son lit ce précieux témoin du passé, cette thèse s'est trouvée superbement confirmée, puisque son numéro "n°13" et l'inscription visibles : "Du n°13 au n°16 : 600 toises", se trouvent complétés sur le soubassement – alors invisible parce qu'enterré – par la mention : "A l'entretien du PASSAGE". Ce qui veut dire que les paroissiens du PASSAGE avaient à supporter l'entretien de l'équivalent de 1,097 km à 1,166 km environ, de cette route. Et non, comme l'ont pensé les premières personnes qui ont, au cours du nettoyage, déchiffré cette dernière inscription, que l'entretien de la borne elle-même, était à la charge du PASSAGE.

Si les habitants de Lutèce s'enorgueillissent à juste titre parmi leurs très nombreux monuments, du plus ancien d'entre eux, vieux de quelque 32 siècles, l'obélisque de Louksor, offert en signe d'amitié par l'Égypte à la France et que l'on admire sur la place de la Concorde, où il a été érigé en 1836, pourquoi ne serions-nous pas, beaucoup, beaucoup plus modestement, bien-sûr, également fiers du plus ancien de nos monuments, vieux de quelques siècles seulement.

Et à l'instar de CORBELIN, l'une de nos sœurs de la Chaîne des Tisserands, qui a pourvu ses places et rues de noms qui fleurissent bon les délices locales, ce qui donne des : "avenue de la soierie", "rue de l'ancien soldat d'Égypte", "place de l'abbé Fallatieu"... Ne pourrait-on pas donner son nom à cette nouvelle place, où il sera désormais exposé, pour laquelle on cherche actuellement une dénomination et qui deviendrait ainsi "Place de la Borne Royale" ?

Rares sont ceux qui connaissent l'existence et a fortiori le passé de la borne royale, placée là, jalon sur la route, depuis si longtemps qu'au fil des lustres elle s'enterrait lentement dans l'indifférence presque générale, ne laissant plus apparaître qu'environ 50 cm de sa hauteur hors tout d'1 mètre 60.

Le 24 août 2001, l'Assemblée Municipale a décidé de la sortir de l'oubli et de la doter d'une résidence digne d'elle, d'où elle attirera tous les regards. C'est la nouvelle place, près du Charmy, l'un des points de la commune le plus fréquenté, entre maison de la presse et boulangerie, qui a été choisi.

De cette star de pierre, nous savons peu de chose sinon qu'elle est très ancienne, antérieure à la Révolution de 1789. Sa dénomination de "borne royale", aurait pu nous laisser supposer qu'elle ne datait que de la

période des derniers rois de France ou des Français, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, s'étalant de 1815 à 1848. Il n'en est rien ! Elle est d'une époque antérieure et sans doute même très antérieure. Elle existait avant l'instauration en France du système métrique, adopté par la Convention Nationale le 1<sup>er</sup> août 1793. Elle s'exprime en toises. La toise en certains lieux correspondait à 1,944 m, soit six pieds ; le pied correspondant à 0,324 m et en d'autres endroits 1,8288 m, là où le pied (équivalant à 12 pouces) correspondait à 0,3048 m.

Dans un article de presse publié dans le Dauphiné Libéré au cours de l'été, nous indiquons que, bien qu'elles n'en fassent pas mention, ces bornes, devenues aujourd'hui très rares, servaient généralement à indiquer aux paroisses, les divisions administratives de l'époque, la distance leur incombant dans l'en-